



Les NOTAM

Au moment de planifier un vol, tout pilote sait qu'il lui faut vérifier la météo. Il s'avère tout aussi important pour lui d'obtenir tous les NOTAM pertinents. Mais quels NOTAM faut-il vérifier? Seulement ceux concernant les aérodromes de départ et de destination? Certains pilotes pensent que oui, mais ce n'est pas le cas.

Prenons comme exemple la visite du président des États-Unis à Ottawa, les 30 novembre et 1^{er} décembre 2004. Les pilotes qui envisageaient de décoller de l'aéroport d'Ottawa/Rockcliffe (CYRO) ou d'y atterrir, mais qui n'avaient vérifié que les NOTAM concernant le CYRO, n'auraient pas été au courant des grandes zones d'espace aérien réglementé dans la région d'Ottawa. Les renseignements concernant cet espace aérien avaient été envoyés et versés dans les fichiers NOTAM de la région d'information de vol (FIR) de Montréal (CZUL), de Toronto (CZYZ) et de l'Aéroport international Macdonald-Cartier à Ottawa (CYOW). Un NOTAM publié sous le fichier NOTAM CYND, s'appliquant à l'aéroport d'Ottawa/Rockcliffe et à d'autres aérodromes de la région, renvoyait au NOTAM de la FIR de Montréal.

Selon l'article 602.71 du *Règlement de l'aviation canadien* (RAC), « le commandant de bord d'un aéronef doit, avant le commencement d'un vol, bien connaître les renseignements pertinents au vol prévu qui sont à sa disposition. » De plus, à l'article 3.3 de la section RAC du *Manuel d'information aéronautique de Transports Canada* (AIM de TC), il est précisé qu'il existe trois catégories de fichiers NOTAM, à savoir : les NOTAM nationaux, ceux concernant les FIR et ceux concernant les aérodromes. À l'article 5.6.8 de la section MAP, *Fichiers NOTAM*, du même manuel, une description du type de renseignements propres à chacune de ces catégories est fournie. Avant d'entreprendre un vol, tout pilote doit s'assurer d'avoir examiné chacune de ces catégories afin d'être au courant de tous les renseignements figurant dans les NOTAM pertinents relatifs au vol qu'il prévoit effectuer.

Pourquoi alors faudrait-il s'en faire si l'on n'a pas vérifié tous les NOTAM?

Parce qu'un pilote insouciant qui pénètre dans un espace aérien réglementé sans y avoir été autorisé, en plus d'enfreindre la loi, d'aller à l'encontre des dispositions de l'AIM de TC et de faire preuve d'un certain laisser-aller dans la préparation de son vol, risque de « bénéficier » d'une escorte inattendue si des avions intercepteurs armés patrouillent dans ce secteur. C'est un pensez-y-bien!

Où pouvez-vous trouver le fichier NOTAM concernant un aérodrome? À la section B, Répertoire aérodromes/installations, du *Supplément de vol — Canada*.

EXEMPLE SEULEMENT - NE PAS UTILISER POUR LA NAVIGATION

OTTAWA / HULL (EXPRESSAIR) QC (Heli) CTH4 ← 1

RÉF	N45 27 52 W75 44 12 14°W UTC-5(4) Élév 180' A5000 A5002	
EXP	102662 Canada Inc (Expressair) 819-778-2112 Cert PPR	
PF	B-1 C-2,3,5,6	
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYND Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF	
SURFACE RCR	65' x 65' 80' x 80' Aucun entretien l'hiver	
COMM ATF	Garder l'écoute sur Gatineau rdo 122.3	
PRO	Arr/dép entre 010°-060° et entre 260°-320°	

© 2004 Ministère des Ressources naturelles de Sa Majesté la Reine aux droits du Canada.

1. Indicateur d'emplacement 2. Section préparation de vol 3. Fichier NOTAM